

DÉCISION DU MAIRE

Développement Artistique et Culturel

AVA

Décision n° DEC_2023_048

Objet : Contrat du spectacle "Tanguisimo"

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat est signé avec l'Association Latina Organisation – 7 Rue Raoul Dufy – 75020 PARIS, pour une représentation du spectacle « Tanguisimo » le samedi 15 avril 2023 à 20h30 à l'Avant-Scène.

Article 2 : La prestation totale est fixée à 4 000 € net (quatre mille euros).

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget primitif 2023.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,